

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse exacte de l'auteur, dans le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

Avis.

Le Receveur général des finances a l'honneur de donner avis que jusqu'au 30 septembre 1856, les pièces de un et deux sous et les pièces de cinq et dix centimes à la tête de Liberté, seront reçues en paiement de droits, en contributions, dans toutes les caisses publiques (percepteurs des contributions directes, receveurs des douanes, des contributions indirectes, des tabacs, de l'enregistrement et des domaines, des postes, des communes et hospices, octrois, etc.)

ROUBAIX, 6 septembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Lois autorisant : la ville de Clermont (Puy-de-Dôme) et la ville de Toulouse à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement ; — les départements : de la Seine-Inférieure à faire un prélèvement sur l'emprunt réalisé en vertu de la loi du 2 mai 1855 ; — de la Haute-Garonne : 1.° à s'imposer extraordinairement ; 2.° à faire un prélèvement sur le montant de l'imposition extraordinaire créée par l'article 1.° de la loi du 8 juillet 1852 ; — la ville de Rochefort à élever à cinq pour cent le taux de l'intérêt d'un emprunt à contracter en vertu de la loi du 4 juin 1853 ;

Nominations : dans la magistrature ; — de juges et de suppléants de juges-de-paix ; — dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur ; Décret approuvant les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Pontoise (Seine-et-Oise).

Par décret impérial, est nommé suppléant du juge-de-paix du canton de Carnières, arrondissement de Cambrai (Nord), M. François-Constantin Bricourt, adjoint au maire, en remplacement de M. Vaillant, décédé.

Chronique locale.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Voyage à la Mer

Dimanche 7 septembre.

TRAIN DE PLAISIR de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul à

DUNKERQUE.

PRIX DES PLACES (aller et retour compris) :
2.° cl. 4 fr. — 3.° cl. 3 fr.

ALLER.	
Départ de Tourcoing	5 15 matin.
de Roubaix	5 22
de Lille	7 »
Armentières	7 32
Bailleul	7 54
Arrivée à Dunkerque	9 25
RETOUR.	
Départ de Dunkerque	7 15 soir.
Arrivée à Bailleul	8 45
Armentières	9 05
Lille	9 40
Roubaix	10 05
Tourcoing	10 41

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord et au bureau central de Lille, rue de la Grande-Chaussée, 30.

La distribution des prix aux élèves des écoles académiques de Roubaix, aura lieu mardi prochain, à dix heures et demie, dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville.

La société chorale et la symphonie dirigées

par M. J. Cateau, prêteront leur concours à cette intéressante cérémonie dont le programme sera distribué dans la salle.

Le concert organisé par les soins de MM. les membres de la Grande-Harmonie aura lieu le dimanche 14 septembre.

Le programme en sera distribué très-prochainement.

On sait qu'il va être procédé à l'érection d'une nouvelle église et d'un hôpital civil.

L'administration municipale a décidé, il y a quelques années, que les projets de monuments publics seraient mis au concours. On ne peut qu'applaudir à cette décision ; c'est le meilleur moyen d'arriver à l'adoption de plans qui réunissent toutes les conditions qu'on est en droit d'attendre pour l'exécution des travaux de cette importance.

On lisait il y a quelques jours dans un journal belge la discussion étrange, survenue à propos d'une distribution de prix, entre un membre du jury examinateur et un professeur de chimie.

Deux élèves distingués furent victimes d'une injustice révoltante, et tandis que leur professeur lui-même mettait tout ses soins et son amour-propre à faire voir qu'ils savaient, ces malheureux étudiants subissaient la conséquence des préventions d'un homme qui jouait avec leur avenir.

Ce n'est pas d'un fait analogue que nous voulons parler ; il s'agit ici de la position qui est faite aux chefs d'institution en général.

Il est fort difficile, on l'a dit avant nous, de contenter tout le monde. Les instituteurs intéressés sont exposés à une foule d'agréments. On sait la responsabilité morale qui leur incombe. Ici, pas de jury examinateur. Pénétrés de leur devoir, ils doivent être impartiaux ; aucune influence ne peut agir sur leur décision.

Mais il est des parents qui veulent, quand même, que leurs enfants soient des savants. Or, il arrive parfois que ces mêmes savants sont

vaincus par leurs émules ; ils ont de nombreux témoins de leur défaite, et Dieu sait alors le concert de malédictions qui vient accabler le professeur injuste !

Nous avons assisté à une scène inconvenante qui a eu lieu à la suite d'une distribution de prix. Ce n'est pas, comme le racontait le journal de Wazemmes, qu'on ait voulu forcer un libraire à vendre, avec un livre, un certificat de capacité, pour tromper un parent dont on redoutait les reproches. C'est mieux que cela : — Monsieur, disait-on au malheureux directeur, mon fils a mérité le 1.° prix ; c'est lui qui l'a dit. Pourquoi être injuste à son égard ? je vous déclare qu'il ne rentrera plus en classe. — Et moi aussi j'ai à me plaindre : je voudrais bien savoir pourquoi vous donnez le 1.° prix au fils de M. X.... qui est un paresseux et un ignorant ; mon enfant étudie constamment, il n'a eu que le second prix ! — Il faut que vous soyez l'ami de la famille. Qui sait, d'ailleurs, combien cette injustice vous a été payée ?

Après l'audition de pareilles insultes, il est permis de n'être plus partisan des distributions de prix faites en public. Si le triomphe des vainqueurs est rehaussé par l'éclat de la cérémonie, voyez ce que peut produire la honte des vaincus !

ÉTAT-CIVIL.

NAISSANCES.

Du 16 au 31 août 1856 inclus : 37 garçons, 23 filles.

MARIAGES.

18 août.

Entre Verstraete, Charles, 27 ans, chauffeur-mécanicien, et Labis, Marceline, 28 ans, journalière.

Entre Serouille, Charles, 23 ans, ourdisseur, et Florin, Hyacinthe, 40 ans, couturière.

Entre Vanaudenaerde, Léopold, 23 ans, fleur, et Trefel, Joséphine, 20 ans, journalière.

19 août.

Entre Lamand, Antoine, 28 ans, médecin, et Letombe, Emélie, 27 ans, sans profession.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

6 SEPTEMBRE 1856.

LE MEXICAIN. (1)

(SUITE.) — Voir le numéro du 3 septembre.

L'intention de monsieur Outrebas n'étant pas de contrarier la mère d'Edouard, il battait en retraite et la laissait dire, lorsque le percepteur des contributions entra. C'était l'homme de la commune le plus au courant des affaires, aussi madame Colas lui donnait-elle toute sa confiance dans les occasions difficiles. Il arriva fort à propos dans celle-ci, car elle le mit sur le champ au fait de ce qu'elle avait tant à cœur en le conjurant de lui donner un bon conseil.

— Le cas est extrêmement grave, dit monsieur Boulard, après avoir réfléchi quelques moments. On voit rarement un grand seigneur donner sa fille à un simple paysan, à moins que le second ait beaucoup de fortune et que le premier n'ait rien, car alors l'argent rapproche les distances ; mais monsieur de Bellancourt est à peu près aussi riche que vous, madame Colas, et il a l'avantage de loger dans un château.

— Ce n'est pas là ce qui me gêne ; j'en ferai bâtir un quand je voudrai.

— Vous ne pouvez pas vous bâtir une maison égale à la sienne.

— Après tout, il n'est pas venu au monde autrement que moi.

— Non, mais l'ancienneté de sa famille...

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

— La mienne n'est pas plus nouvelle ; on descend toujours de quelqu'un.

— Oui ; mais il y a quelqu'un et quelqu'un. Celui-ci a reçu de ses parents un grand nom qui résonne à l'oreille autrement que le vôtre.

— Ne v'la-t-il pas une belle chicane ! Si c'est la grandeur du nom qui y fait, l'avantage est de mon côté, puisque le père de mon pauvre homme qui était original de Flandres s'appelait Van der Lindenbocken, et qu'il ne s'est laissé nommer Colas que parce que c'était plus court. Hein ! qu'en dites-vous ? Van der Lindenbocken ne vaut-il pas bien de Bellancourt ?

— Je doute que tout le monde soit de cet avis ; mais écoutez : je connais un moyen qui vaudra peut-être mieux que tout cela. On va bientôt s'occuper de la nomination d'un député.

— Qu'est-ce que c'est qu'un député ?

— C'est un homme important dans l'Etat puisqu'il a le droit de dire la vérité au roi.

— Est-ce que tout le monde ne l'a pas ?

— Cette question est étrangère à notre affaire.

— C'est égal, si c'est une place d'importance, je veux faire nommer mon fils député.

— Vous n'y pensez pas, il est beaucoup trop jeune pour cela, sans compter d'autres raisons ; mais le moyen dont je vous parlais est d'employer toute votre influence pour faire nommer monsieur le vicomte. Savez-vous que ce serait un joli présent de noces que de lui offrir la moitié plus une, des voix du collège électoral !

— Qu'est-ce que vous me chantez avec votre collège ! il y a longtemps que monsieur le vicomte a fini ses études. Si vous n'avez pas d'autre invention à me donner, je saurai bien finir mon affaire sans vous.

Monsieur Boulard forcé de renoncer à son

idée favorite se retira un peu mécontent et ne prévoyant pas une heureuse issue aux démarches de madame Colas.

CHAPITRE XXVIII.

LA CARRIOLE VERTE.

Depuis le départ de Télasco, le château de Ligneville était devenu fort triste ; non que le Mexicain contribuât beaucoup à l'égayer par son exemple, car il était naturellement sérieux ; mais sa présence inspirait à Céline cette satisfaction douce, ce contentement du cœur qui soutient l'égalité d'humeur, et répandait autour d'elle la plus aimable gaieté.

Au lieu de cela elle devint rêveuse et mélancolique, se mêlant peu à la conversation, s'occupant beaucoup pour échapper au vide insupportable qu'elle éprouvait. L'abbé épuisait vainement toutes les ressources de son immense savoir pour lui arracher un sourire. Les choses pour lesquelles elle avait eu le plus de goût lui devinrent insipides : la physique n'avait plus aucun charme pour elle, la chimie l'ennuyait, les mathématiques lui donnaient des migraines, la botanique était impraticable à cause des mauvais temps ; elle s'adonna entièrement au dessin et à la musique. Le dessin retraçait à ses yeux les diverses images qui tapissaient son imagination, le cochenillier du jardin des plantes, le grand orme du parc de Saint-Cloud, tous les lieux enfin qui lui rappelaient quelques souvenirs de Télasco. La musique moins imitative remplissait son âme de ces sensations vagues qui ont tant de charmes pour un cœur sensible ! Le sien goûtait le plaisir le plus pur à moduler sur les touches mobiles d'un excellent piano d'Erard,

les accords touchants que lui fournissait son imagination. Parfois aussi elle mêlait sa voix douce et flexible aux sons plus voilés du docile instrument. Ce n'était ni par de brillantes roulades, ni par l'italien estropié qu'elle charmait ses loisirs : une romance de madame Desbordes, un air de Blangini avaient plus de prix à ses yeux que les compositions les plus vantées, et quand dans le silence de son appartement elle se livrait sans témoins à l'impulsion de son cœur, elle savait encore revêtir ces pensées délicates et vraiment sentimentales qui n'appartiennent qu'à la plume d'une femme, des formes séduisantes de la plus douce mélodie.

Malheureusement pour l'abbé de Sully, il était plus versé dans la musique ancienne que dans la nôtre. Il raisonnait à merveille sur le mode *hipo-phrygien* et le mode *mixo-lydien* ; mais il ne savait pas faire la différence d'une tierce majeure à une tierce mineure. Il aurait pu nommer toutes les cordes de la lyre Ioniennne ; mais il ignorait comment on accorde un piano. Son secours ne pouvait donc être d'aucune utilité à sa nièce, et était pour lui un chagrin réel, mais il s'en consolait en songeant qu'il aurait du temps de reste pour travailler à son traité des effets et des causes.

Chacun revenait ainsi à ses goûts dominants et cherchait des ressources contre l'ennui, lorsque madame de Bellancourt reçut la lettre suivante :

« Madame et chère voisine,

» Je vous écris la présente pour vous faire
» savoir que mon fils est malade d'amour pour
» votre petite-fille, et comme je ne me soucie
» pas du tout de le voir mourir de consommation,
» j'ai recours à votre obligeance comme vous